

Pas de phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	2080 m ²
Superficie du massif (Boisement d'un seul tenant)	4,7 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse

Croix Rouge
19330 Favars

Coordonnées géographiques¹ Long. 48° 45' 43" 53 Lat. 2° 29' 40" 96.

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Viabilisation d'un lotissement " Le Hamreau des Chênes "

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Agricole: culture et bois de chauffage

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Carte communale approuvée le 04.12.2007

Règlement applicable: Projet en cours au niveau du Permis d'aménager

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En lien avec le document d'urbanisme et en cohérence avec la dynamique du territoire.

En lien avec le document d'urbanisme et en cohérence avec la dynamique du territoire.

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Séisme (niveau 1) Très Faible Données 2011
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	urbanisation avec recherche de densité.
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une notice d'impact semble peu révéler, étant donnée la faible importance du développement envisagé, de son aspect cadré par le projet de règlement de zone. La faible qualité biologique du taillis (monospécifique) et le retour à une vision ouverte du paysage appuient cette non-nécessité.
Des plantations compensatoires sont prévues dans le projet connexe, avec des espèces locales.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Programme des travaux et Règlement de zone

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lacapelle Marival

le,

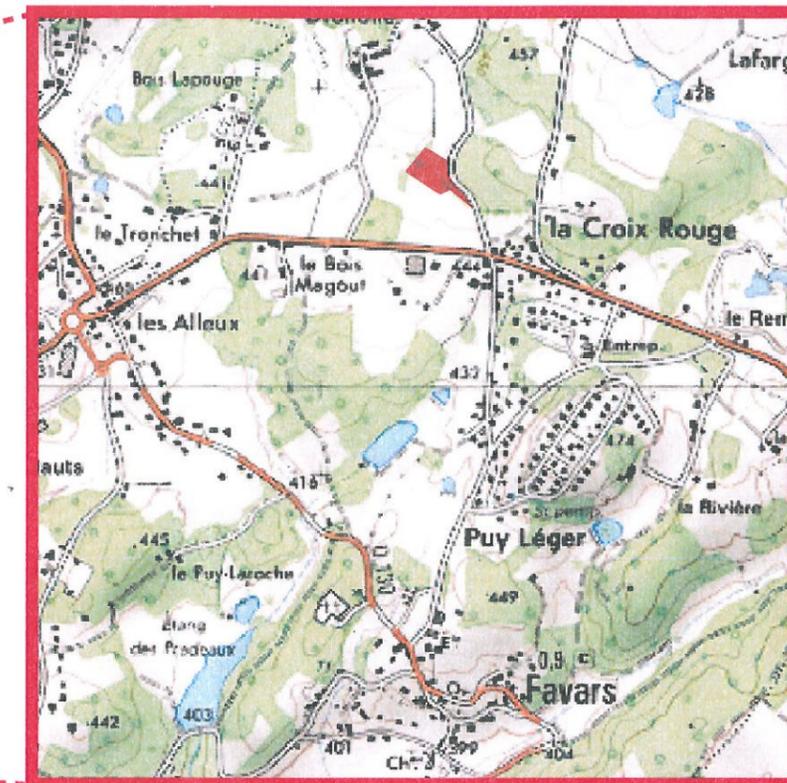
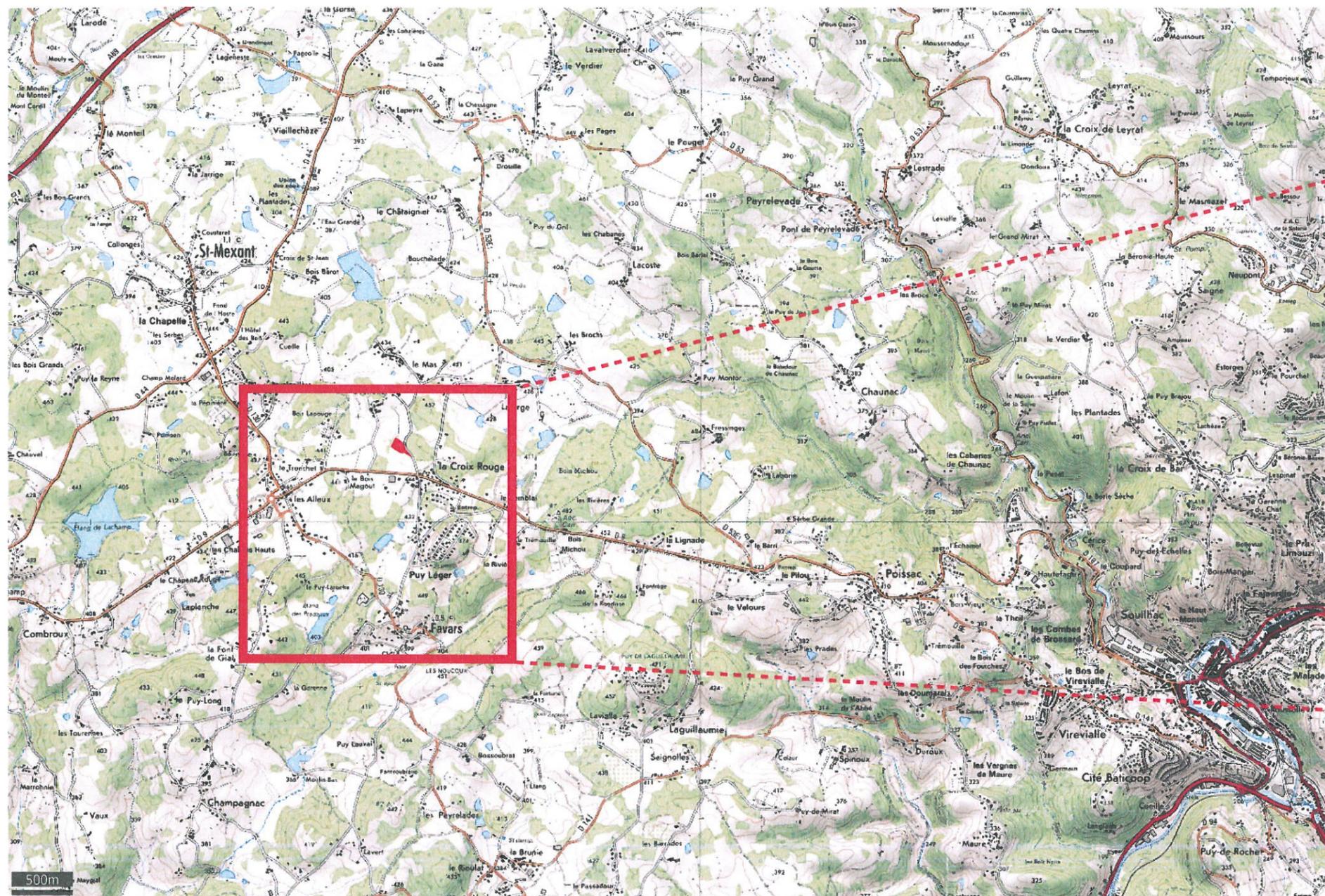
30.04.2013

Signature


Valérie
architecte des paysages
Inermis

P.O. Sci Croix Rouge

Betille 46120 Lacapelle Marival
apinermis@gmail.com
tél / fax 05 65 34 86 63
siret 519 312 490 000 13



Source : www.geoportail.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

Département :
CORREZE

Commune :
FAVARS

Section : A
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1500

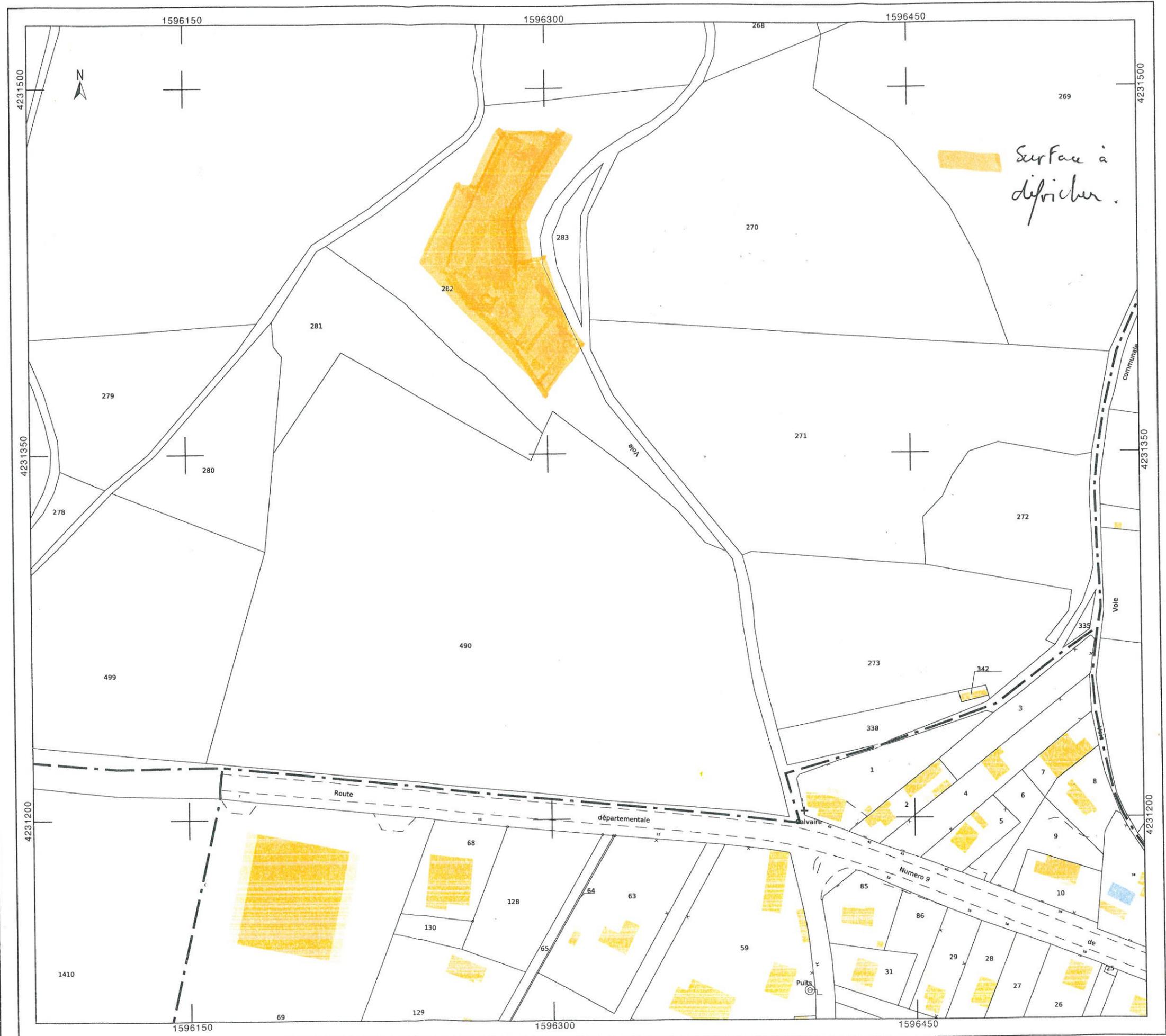
Date d'édition : 01/05/2013
(fuseau horaire de Paris)

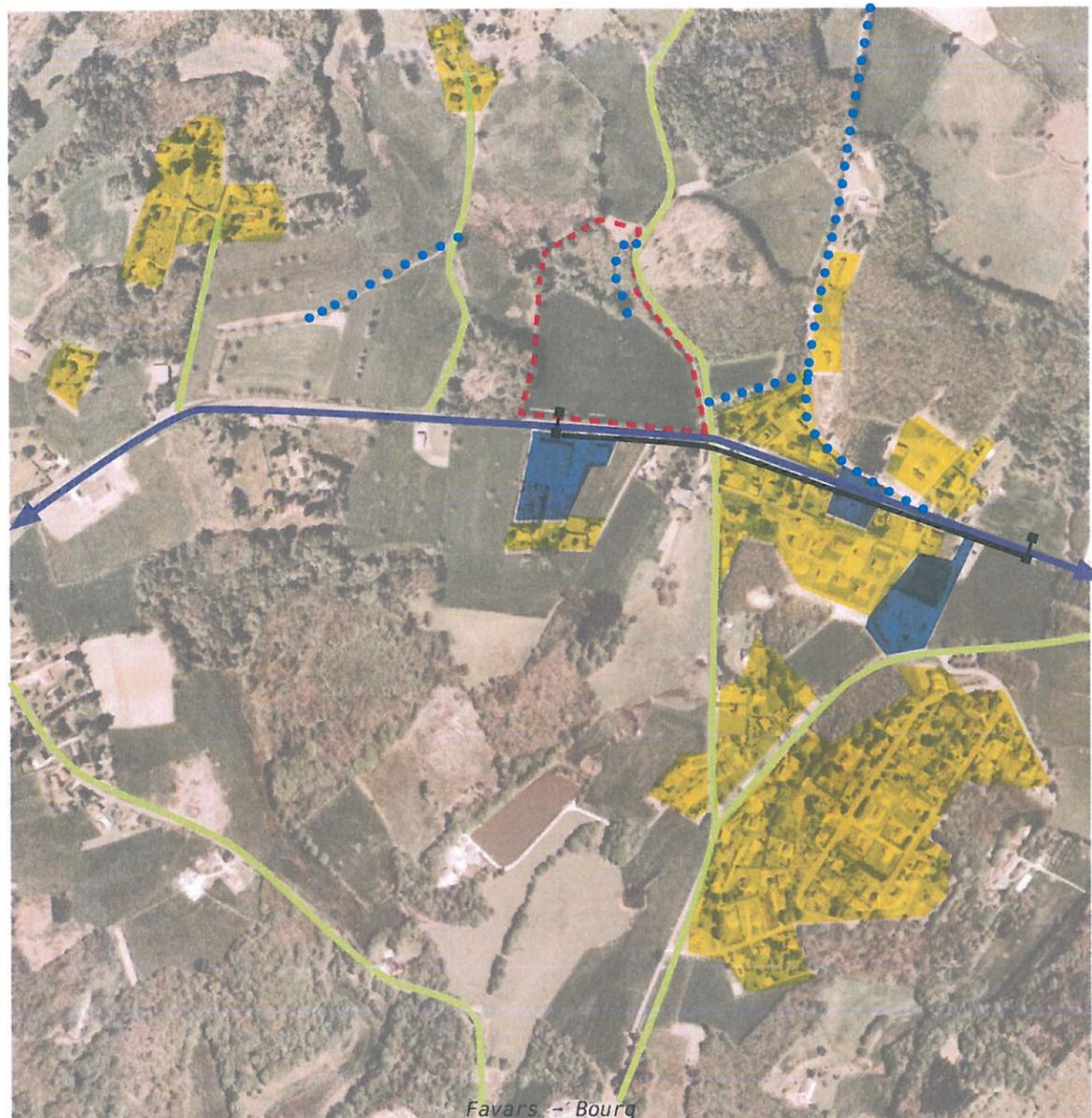
Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
TULLE
Cité administrative Jean Montalat Place Martial
Brigouleix 19011
19011 TULLE Cédex
tél. 05.55.21.80.90 - fax 05.55.21.80.96
cdif.tulle@dgfip.finances.gouv.fr

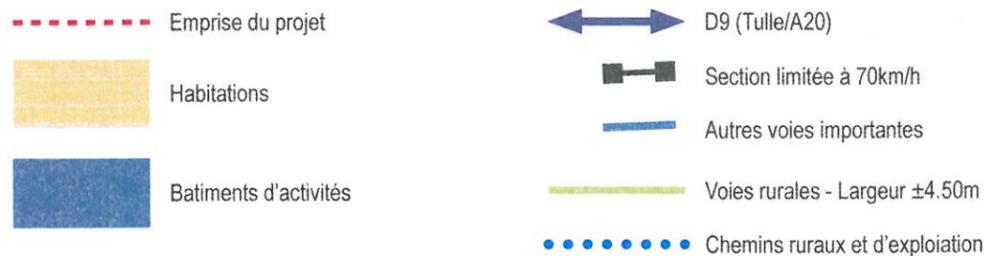
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2012 Ministère de l'Économie et des finances





Source : cliché Géoportail, 2006
Depuis, de nouveaux bâtiments se sont construits.



Localisation et environnement

Le terrain du futur *Hameau des chênes* couvre une surface de 4,24ha environ, proche du centre-bourg de Favars (500m), en bordure immédiate de la RD9 Tulle/A20 et à proximité de parcelles loties récemment et de bati plus ancien au niveau du carrefour avec des voies communales. Les parcelles sont composées de :

- ancien champ de céréales
- taillis de châtaignier
- taillis humide temporaire.

Les limites avec les parcelles riveraines sont aujourd'hui composées de fossées et/ou de clôture de type agricole.

Carte communale

La zone est répertoriée sur la carte communale comme étant constructible.

Les vues - le végétal

La pente générale du terrain est orientée vers le Nord-Ouest. La RD9 est située sur la crête. Les vues vers la frange nord-est est bloquée par un taillis de châtaignier (âge : 10/15ans). Sur le coté Ouest, un boisement riverain bloque les vents dominants. Quelques chênes de belle venue croissent en partie basse. Il n'existe pas de vis-à-vis avec d'autres habitations, du fait de la situation en creux du terrain. De plus, un merlon planté est prévu le long de la route pour minimiser les vues possibles sur le bâti artisanal.

Espèces végétales présentes sur place

Aujourd'hui, la majeure partie de la parcelle est en jachère. Les espèces que l'on retrouve sont par conséquent des pionnières, principalement des graminées annuelles, des bisannuelles, parmi lesquelles des plantes invasives (Erigeron du Canada). L'aménagement du lieu permettra de gérer le problème des invasives et d'anticiper leur propagation.

Dans le taillis, l'essence unique est le châtaignier de repousse.

Dans la partie la plus basse et qui reçoit l'eau du terrain (un modelé de talus existe déjà), *Salix nigra* (Saule Noir) est la seule espèce présente avec un cortège de rosacées (prunellier, églantier).

Pentes

La pente générale du terrain est de 5%, avec deux talwegs et des talus; les zones les plus pentues sont boisées et le demeureront pour partie dans le projet d'implantation.

Usages du sol

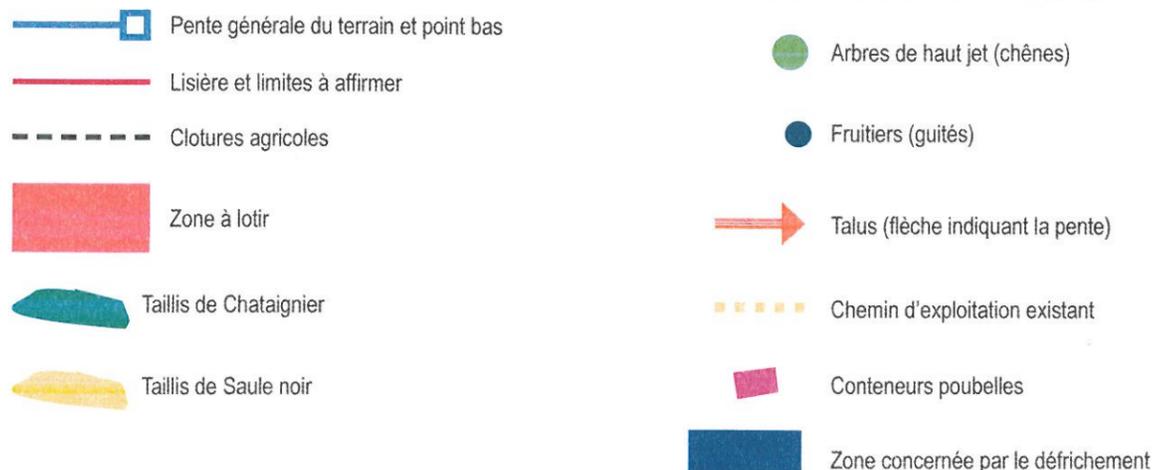
Toutes les zones construites à proximité sont des zones d'habitat individuel ou de maisons accolées (années 1930). La taille des parcelles oscille entre 500 et 2'000m², avec de grands espaces de gazon sans valeur urbaine ou écologique.

Sol et sous-sol

Les terrains sont plutôt argileux et homogènes, sans pierres. Un réseau de fossés existe le long des voies rurales.

Accessibilité

Le terrain est directement accessible depuis une voie communale. Un ancien chemin d'exploitation dessert le bas du terrain via un entrée secondaire.



Projet prévu

Les pièces n°8 du présent permis illustrent certains éléments d'aménagement.

Il est prévu la viabilisation de 29 parcelles d'habitat individuelles et 2 parcelles dédiées à de l'habitat groupé, pour un total maximal de 37 logements. La desserte se fera par une voie en boucle, d'aspect rural, et par le chemin existant re-calibré (phase 2 ou 3). Un cheminement continu et bouclé sera créé dans le lotissement, ainsi qu'une jonction avec le centre-bourg, via un espace planté au niveau du carrefour entre la voie communale et la RD9.

Il est prévu un élagage des chênes en bas du terrain, afin de juger de leur état sanitaire et de rafraîchir leurs couronnes, encombrées de lierre. Une bande de taillis de châtaignier est conservée le long de la voie communale, et les périmètres constructibles définissent les zones où le défrichement est autorisé. Il faut noter la faible valeur écologique des taillis jeunes de châtaignier. Les saules seront rafraîchis afin de stimuler la repousse dense. Les bois morts seront conservés sur site.

Il n'est pas prévu de modification des caractéristiques topographiques, hormis:

- la mise en place de fossés pour la collecte, le stockage et le guidage des eaux pluviales vers le bas de la parcelle, en suivant les talwegs existants ;
- la création d'un merlon aux formes souples en limites de RD, afin de minimiser l'impact énergétique des travaux de terrassement.

La desserte se fera via un accès unique et par une voie en boucle. La voie principale sera à double sens, d'une largeur de plate-forme de 5,50 à 6,00m. La partie en entrée de lotissement sera la plus large plate-forme de 7,50m).

Les voies, sans trottoirs mais avec des accotements engazonnés, seront des 'Zones de rencontre'. Les matériaux de roulement seront d'esprit rural, en matériau bitumineux gris, à l'exception de zones de stationnement et de dépose courrier, traitées en stabilisé.

Des cheminements piétons engazonnés permettront de traverser le lotissement et de faire une boucle à l'intérieur.

Un pré-verdissement est prévu (haie bocagère, arbres de haut jets, massifs d'arbustes). Il est détaillé dans le programme des travaux. L'ensemble des clôtures et des murets technique sont à la charge des acquéreurs.

Sur la photo aérienne de 2006 (ci-contre), une partie de la zone est nue. Aujourd'hui, des repousses de chataignier sont en place.

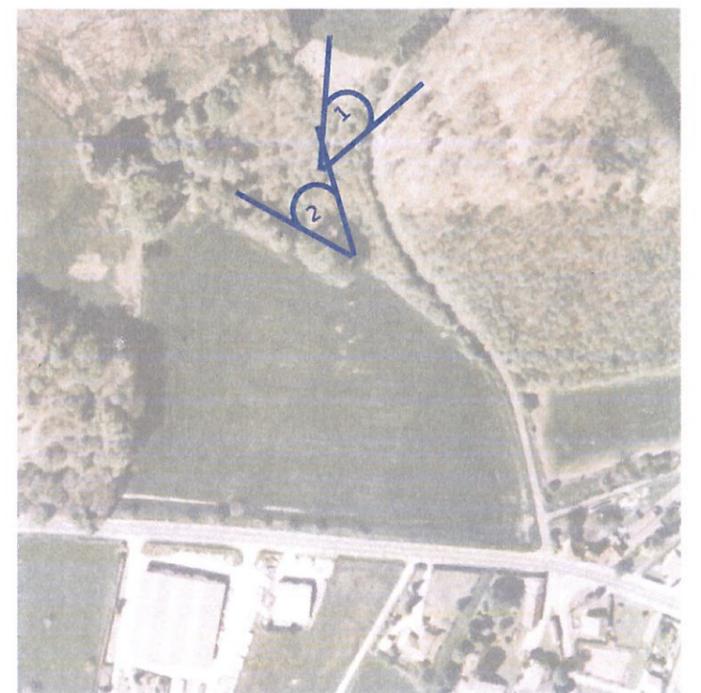


1



2

Photos prises le 9 Novembre 2012



Photos prises le 9 Novembre 2012



3



4